

Procès-verbal **de l'Assemblée Générale du 24 mars 2012**

La XXXIX^{ème} Assemblée Générale de l'association s'est tenue le Samedi 24 mars 2012 à l'hôtel Campanile Paris Est - Porte de Bagnolet.

Le Président Thomas Meyer ouvre la séance à 14 h 30 et souhaite la bienvenue à tous les participants et en particulier aux représentants des délégations du Calvados, du Rhône, du Bas-Rhin, de Seine-Maritime, Loire-Atlantique, Moselle, Vendée, à M. Waeltélé, notre représentant à Versailles et M. Leroy, notre représentant des Hauts de Seine.

M. Paul Courtois, notre Président d'honneur, regrette de ne pas pouvoir assister à notre assemblée.

A la demande de M. Meyer, les participants se présentent à tour de rôle.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- 1) Rapport moral relatif à l'exercice 2011 ;
- 2) Rapport financier : comptes de résultat 2011 et bilan au 31 décembre 2011, projet de budget pour l'année 2012 ;
- 3) Médailles des Auxiliaires ;
- 4) Projet de modification des statuts et du règlement intérieur (2^{ème} délibération) ;
- 5) Autorisation donnée au Président et à la Secrétaire Générale d'apporter aux statuts les modifications mineures qui pourraient être demandées par l'Administration ou par le Conseil d'État.
- 6) Questions diverses.

I.- Rapport moral (voir annexe 1)

Le Président en donne lecture et souligne que nos effectifs ont à nouveau progressé de 5 % environ : au 1^{er} septembre 2011, nos effectifs étaient les suivants :

EFFECTIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2011		
	NON VOYANTS	BENEVOLES
14 - CALVADOS (Caen)	37	34
29 - FINISTERE (Quimper)	47	43
34 - HERAULT (Montpellier)	13	8
37 - INDRE ET LOIRE (Tours)	24	17
44 - LOIRE ATLANTIQUE (Rezé)	101	88
57 - MOSELLE (Metz)	49	75
66 - PYRENEES ORIENTALES (Perpignan)	24	22
67 - BAS-RHIN (Strasbourg)	46	61
69 - RHONE (Lyon)	93	114
76 - SEINE-MARITIME (Rouen)	43	24
78 - YVELINES (Versailles)	26	47
85 - VENDEE (La Roche S/ Yon)	7	20
STAARP	24	24
ILE DE France (hors Yvelines et STAARP)	728	529
TOTAL GENERAL	1 262	1 106

- ◆ Le nombre de missions accomplies dépasse globalement 20 000 ; en Ile de France, progression de 6 % (12 410 en 2011 contre 11 728 en 2010).
- ◆ Nous constatons cependant une dégradation des rapports missions réalisées/missions demandées : 91 % en 2012, contre 93 % en 2011. Nous enregistrons des taux de succès très satisfaisants de janvier à mai (+ de 95 %) avec toutefois une dégradation en avril qui coïncide avec les vacances de Pâques mais nous sommes beaucoup moins performants de juin à septembre. En effet, beaucoup d'auxiliaires retraités partent en congés plusieurs mois à partir du mois de juin et nous ne parvenons pas à combler leur absence, malgré les recrutements de nombreux jeunes disponibles pendant les mois d'été. En 2012, nous allons renforcer nos campagnes de recrutement de jeunes pour l'été et espérons assurer un meilleur service à nos adhérents déficients visuels.
A la demande d'un adhérent, M. Meyer précise, que nous donnons une priorité absolue aux missions médicales ainsi qu'aux missions gare et aéroport et examens/concours.

- ◆ Notre taux de succès est meilleur à Paris et dans les communes limitrophes desservies par le métro que dans les communes de banlieues plus lointaines. Nous souhaitons renforcer par des antennes notre présence dans les départements de Seine Saint Denis, Val d'Oise, Essonne et Seine et Marne en vue de développer le recrutement de bénévoles habitant à proximité de nos adhérents déficients visuels.

Dans les Yvelines, la création de l'antenne de Versailles animée par M. Waeltélé est un véritable succès puisque nous avons désormais près de 50 adhérents déficients visuels ; dans la partie nord des Hauts de Seines et en particulier à Asnières et dans les communes avoisinantes, grâce aux efforts de M. Leroy, nous parvenons désormais à assurer un service satisfaisant à nos adhérents.

- ◆ L'association mène une action continue de recrutement de bénévoles : 310 bénévoles recrutés en 2011 dont 252 en Ile de France, y compris les stagiaires. Concernant l'Ile de France, le recrutement de bénévoles en 2011 provient,
 - à 51 % d'Internet (souvent par l'intermédiaire des sites de Espace Bénévolat et France Bénévolat),
 - à 14 % de nos opérations de communication (journaux, radio/télévision, affiches, participation à des forums) ; en 2011, nous avons bénéficié de 2 émissions de télévision (France 2 et France 3) qui nous ont amené 15 nouveaux adhérents. L'affichage dans le métro qui dans le passé était une source importante de recrutement n'a plus que très peu de succès (6 nouveaux bénévoles en 2011). Cet affichage est gratuit pour notre association mais nous cesserons de l'utiliser quand notre stock d'affiches sera épuisé. (250 affiches sont utilisées par campagne d'affichage),
 - à 13 % de relations personnelles (amis ou proches de bénévoles ou de déficients visuels),
 - à 15 % de stagiaires (lycéens ou personnes en formation d'auxiliaires de vie qui effectuent un stage de 4 ou 5 semaines dans notre association dans le cadre de leur scolarité ou de leur formation professionnelle).
 - à 7 % de personnes envoyées par d'autres associations (principalement Valentin Haüy). A la demande d'un participant, M. Meyer précise que l'association réfléchit à la possibilité de faire appel à des jeunes du Service Civique mais ces jeunes ne pourraient pas être employés comme bénévoles « de base » : dans le cadre du Service Civique, il faudrait que nous puissions leur trouver des missions adaptées à leur formation, par exemple : informatique, marketing/développement...

- ◆ Les nouveaux adhérents déficients visuels nous rejoignent :
 - à 36 % grâce à d'autres associations, principalement Valentin Haüy,
 - à 30 % par relations personnelles,
 - à 16 % par l'intermédiaire des mairies et services sociaux
 - à 7 % par Internet,
 - à 6 % par les médecins
 - à 5 % enfin, par la presse et la radio/télévision ou les forums.

Nous poursuivons nos campagnes de communication auprès des mairies et services sociaux et tant en Ile de France que dans les autres régions : M. Alain Gaide, notre délégué Général, se tient à la disposition des Présidents des délégations qui souhaitent faire appel à lui pour toute nouvelle campagne de communication.

- ◆ A la demande d'une adhérente, Mme Chagnolleau, M. Meyer précise que l'association n'impose pas une durée de mission « standard » de 2 heures. En fait, les non voyants peuvent parfaitement demander à bénéficier de missions plus longues (3 heures, 4 heures, voire une journée entière) mais il est essentiel d'en informer l'association au préalable pour que nous puissions trouver un bénévole disponible pour toute la durée de la mission (ou éventuellement de « diviser » la mission entre plusieurs bénévoles). Inversement, la mission peut être plus courte, par exemple s'il s'agit d'accompagner un déficient visuel d'un point à un autre. Mais dans tous les cas, le déficient visuel doit préciser la durée de la mission demandée si celle-ci doit dépasser 2 heures, à défaut, la mission est enregistrée pour une durée de 2 heures.

- ◆ A la demande de M. Bernard Coursier, bénévole « saisonnier », M. Meyer précise que, jeunes ou non, les personnes qui présentent leur candidature pour faire du bénévolat sont systématiquement reçues dans nos locaux pendant au minimum une heure. Au cours de l'entretien, il leur est demandé de présenter une pièce d'identité et nous leur expliquons en détail la charte qu'ils doivent ensuite signer. En outre, nous initions nos nouveaux bénévoles au guidage en leur faisant lire les « conseils si vous rencontrez un non voyant » et en leur présentant la vidéo réalisée par Joël Olekhnovitch, qui figurent sur notre site internet ; les délégations qui n'ont pas d'accès internet dans le local où ils reçoivent les nouveaux bénévoles, peuvent obtenir une clé USB qui contient cette vidéo ainsi que les vidéos des émissions passées en mai et septembre 2011 sur France 2 et France 3.
Mme Sardais précise qu'à Nantes, les nouveaux bénévoles bénéficient tous d'une formation au guidage dispensée par un non voyant « cobaye » membre du bureau. M. Meyer estime que c'est une excellente initiative mais qui malheureusement ne peut pas être généralisée dans toutes les délégations compte tenu du nombre de bénévoles reçus (à Paris 252 pendant l'année 2011 et souvent 3 ou 4 le même jour).

- ◆ M. Meyer remercie vivement les membres de la permanence du siège qui, avec un effectif total de 26 personnes, assure un accueil physique et téléphonique des déficients visuels et des bénévoles, 6 jours par semaine (le samedi, le matin seulement). Parmi ces 26 bénévoles qui se relayent, 5 personnes sont des déficients visuels qui travaillent sur le poste adapté que nous avons mis en place, sans que leurs interlocuteurs au téléphone fassent la distinction entre voyants et non voyants. La salle applaudit vivement les membres de la permanence et en particulier Mmes Gaultier, Houisse et Polese, non voyantes bénévoles. La salle applaudit également, M. Sillard, qui a participé au développement de nos applications informatiques et qui assure la maintenance de notre système.

- ◆ Les randonnées et sorties culturelles organisées par l'association connaissent un succès de plus en plus grand. En région parisienne, ce succès est dû pour l'essentiel à la qualité des organisateurs et au travail en amont de Sophie Rozier, malheureusement absente aujourd'hui. A noter que le nombre de déficients visuels qui ont assisté à des séances de théâtre est passé de 74 à 125 entre 2009 et 2011, avec une moyenne de 14 personnes par séance en 2011 contre 7 en 2009.
Une adhérente remercie les organisateurs des randonnées mais souhaiterait que les parcours proposés soient plus variés, en particulier, pour les randonnées du samedi après-midi. M. Guillon rappelle que pour ces sorties qui sont plutôt des promenades, il est important de limiter la durée du temps de trajet pour se rendre au point de départ de la randonnée et donc de choisir des destinations proches de Paris sans difficulté particulière. Il note toutefois cette demande et essaiera d'en tenir compte à l'avenir.

- ◆ Concernant le tandem, M. Bernard Amiot qui représente la STAARP, précise que sa délégation possède maintenant 25 tandems et grâce à une subvention exceptionnelle de la Fondation Orange, vient de faire l'acquisition de 2 tandems neufs. La délégation regroupe environ 50 adhérents, voyants et non voyants mais manque de pilotes le week-end.
La STAARP a prêté un tandem à la délégation de Caen qui commence à organiser des sorties en tandem : Mme Leclerc, Présidente de la délégation de Caen, précise que de son côté elle vient d'obtenir une subvention de la Caisse de Retraite AG2R pour l'acquisition d'un tandem.
L'activité tandem concerne aussi les délégations de Montpellier et de Metz.

- ◆ Mme Chagnollet s'étonne de la suppression du numéro vert de la Permanence à Paris et en demande la raison : M. Meyer précise que ce numéro était réservé aux bénévoles et avait été créé pour encourager les bénévoles à nous appeler pour signaler leur disponibilité. Aujourd'hui, la plupart des auxiliaires sont équipés de « box » avec forfait en illimité pour le téléphone fixe et peuvent donc nous appeler sans dépenser d'argent. Certains, d'autre part, ne sont plus équipés que d'un téléphone portable et le numéro vert ne fonctionnait pas avec le portable.
M. Heim précise qu'à Strasbourg, il n'y a pas de permanence à proprement parler mais un numéro de téléphone avec répondeur est mis à disposition des adhérents pour laisser des messages : ce sont les non voyants membres du bureau qui, à tour de rôle, relèvent les

messages et appellent, si nécessaire, les bénévoles disponibles pour satisfaire aux demandes de missions.

- ◆ Grâce au nouveau développement informatique en région parisienne lancé en 2011, les non voyants informatisés qui le souhaitent peuvent depuis février 2012 « créer » eux-mêmes leurs missions sur notre système et consulter leur fiche pour vérifier si les missions demandées ont été affectées. De même, nous avons donné la possibilité à certains bénévoles d'accéder à notre fichier pour s'attribuer une mission. Bien entendu, nous sommes très vigilants sur l'attribution des codes d'accès à nos fichiers. Nous remercions vivement M. Sillard pour son aide précieuse en matière informatique (applaudissements). A la demande de M. Heim, M. Meyer précise que les adhérents déficients visuels de province qui sont informatisés peuvent bénéficier de ce nouveau service pour leurs demandes de missions à Paris.
Il est rappelé, par ailleurs, que depuis 2 ans notre permanence téléphonique à Paris peut confirmer les missions par e-mail, tant auprès des bénévoles que de déficients visuels équipés d'un ordinateur avec accès internet. La manœuvre est très simple (il suffit de cliquer sur une case) mais il arrive que notre permanence oublie d'envoyer la confirmation de l'affectation de la mission au non voyant concerné. Un rappel va être adressé à tous nos collègues de la permanence.

- ◆ Parmi les succès de l'année 2011, M. Meyer signale la diffusion d'émissions de télévision sur France 2 et France 3 consacrées à notre association ainsi que la création de notre délégation de Toulouse animée par Mme Maryse Lapasset dont les débuts sont très prometteurs.
M. Babin, bénévole, s'étonne que l'association n'ait pas informé au préalable ses adhérents par e-mail de la diffusion de ces émissions : M. Meyer répond que nous n'avons été informés qu'a posteriori de la diffusion de ces émissions mais que nous avons pu récupérer les vidéos et les avons copiées sur notre site (en bas de la page d'accueil).
A la demande d'un adhérent, M. Meyer précise que les délégations peuvent être dirigées soit par des déficients visuels, soit par des voyants et nous avons de nombreux exemples de succès dans les deux cas. Il est important si c'est un voyant qui préside la délégation, qu'il soit entouré dans le bureau d'un ou plusieurs déficients visuels pour se faire connaître auprès des non et mal voyants mais inversement le responsable non voyant d'une délégation aura besoin de voyants auprès de lui ne serait-ce que pour recruter de nouveaux bénévoles.
Nous cherchons à créer de nouvelles délégations dans les départements où nous ne sommes pas implantés mais devons, pour ce faire, trouver d'abord des personnes prêtes à consacrer beaucoup de temps et d'efforts pour la création d'une délégation : il s'agit d'une opération de longue haleine et beaucoup des candidats qui nous ont approchés après les annonces que nous avons passées par l'intermédiaire de France Bénévolat et Espace Bénévolat n'ont finalement pas donné suite.

- ◆ M. Meyer informe les participants que le siège vient d'expédier aux abonnés le numéro 158 du journal (en noir et en CD) : nous souhaitions le diffuser plus tôt mais nous n'avons reçu que fin février le mémorandum de la CFPSAA qu'il nous paraissait essentiel de publier avant les élections.

- ◆ Mme Reithinger, nouvelle secrétaire de la délégation de la Moselle, demande pourquoi nous communiquons des effectifs au 1^{er} septembre et non par exemple au 15 janvier : M. Meyer rappelle que notre exercice civil court du 1^{er} janvier au 31 décembre et que de nombreux adhérents règlent leur cotisation assez tard. Les effectifs au 1^{er} septembre sont donc beaucoup plus significatifs.

- ◆ Mme Chagnolleau signale que les programmes de sorties diffusés en braille comprennent de nombreuses pages (18 dans le dernier numéro) et souhaiterait qu'il existe une table des matières pour en faciliter la lecture. L'association va y réfléchir.

Le rapport moral pour 2011 est soumis au vote de l'Assemblée :

Contre Abstention

Le rapport moral 2011 est adopté à l'unanimité.

II.- Rapport financier (voir annexe 2)

La parole est donnée à la Trésorière pour la lecture du **rapport financier 2011**.

La Trésorière décrit en détail les comptes 2011 et précise que nos charges comme nos produits ont augmenté de 6 % environ.

Concernant les recettes, nous avons enregistré une forte baisse de produits de la quête organisée pendant les Journées Nationales des Associations d'aveugles et de malvoyants (6 609 € en 2011 contre 12 142 € en 2010) car certaines écoles qui participaient à cette quête en région parisienne n'ont pas continué à le faire : cette baisse est largement compensée par la progression des dons des particuliers et des subventions reçues des entreprises et caisses de retraite.

Un non voyant s'interroge sur l'intérêt de maintenir une quête sur la voie publique. M. Condello rappelle qu'il ne s'agit pas d'une quête au profit des aveugles mais des associations d'aveugles et de malvoyants et que le total rapporte plus de 10 000 € à l'association. Les personnes qui participent à cette quête sont bien entendu tous des volontaires et les délégations de Caen, Lyon et Metz comptent sur le résultat de la quête pour équilibrer leur budget.

Le poste « produits financiers » a baissé car à la date où nos comptes ont été établis, nous n'avions pas encore reçu des banques la valorisation de nos placements : un complément au titre de l'exercice 2011 sera enregistré dans nos comptes 2012.

Comme en 2010, nous avons bénéficié en 2011 de legs importants : au total 75 000 €, solde du legs Guizelin, legs Weil et Mailly, ainsi qu'un versement anonyme de 20 000 €. Grâce à ces legs, nous enregistrons un résultat excédentaire de 26 676 €.

Mme Niel commente ensuite les principaux postes de notre bilan et précise que nos réserves financières au 31/12/2011 atteignent 723 532 € dont 336 199 € en valeurs de placement à moyen terme.

Elle propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'exercice au poste « Report à nouveau ».

Mme Niel présente également le budget prévisionnel 2012. Ce budget tient compte des dépenses programmées et des recettes raisonnablement prévisibles à ce jour.

Concernant les dépenses, nous prévoyons une baisse sensible du poste assurances : nous avons négocié dans le courant de l'année 2012 une réduction significative sur notre principal contrat qui a donné lieu à un avoir déduit de nos cotisations 2012.

En produits exceptionnels, nous avons inscrit la somme de 10 000 € qui correspond au legs Raynaud que nous pensons recevoir dans le courant de l'année.

M. Meyer insiste sur le fait que les legs dont nous avons bénéficié en 2010 et 2011 ont un caractère exceptionnel et que pendant 4 ans auparavant nous n'avions pratiquement enregistré aucun legs : nos résultats pendant ces 2 dernières années ont été fortement bénéficiaires mais en l'absence de legs, nos résultats annuels seraient déficitaires.

M. Meyer précise également que le conseil d'administration avait décidé en juin 2011, d'attribuer une subvention exceptionnelle aux délégations régionales pour l'organisation de sorties collectives : cette subvention d'un montant de 10 000 € a été versée aux délégations en juillet 2011.

Des exemplaires du bilan et du compte d'exploitation détaillé sont à la disposition des participants.

Le rapport financier pour 2011, l'affectation du résultat au poste Report à nouveau du bilan et le projet de budget pour 2012 sont soumis au vote de l'Assemblée :

Contre

Abstention

Le rapport financier 2011, l'affectation du résultat et le projet de budget 2012 sont adoptés à l'unanimité.

III.- Activités des délégations

La parole est donnée aux représentants des délégations régionales qui participent à notre assemblée.

- ◆ Mme Marie-Thérèse Sardais, Présidente de la délégation de Loire Atlantique, est venue accompagnée de Mme Marie Anne Guillo, vice Présidente, Mme Marie-Thérèse Bescond, ancienne Présidente, ainsi que de Mme Monique Bon et Mme Marie-Anne Bostral : la délégation comprend maintenant 200 membres voyants et non voyants et organise de nombreuses sorties régulières, théâtres, visites de musée, goûters repas et une fois par mois, séance de cinéma à la médiathèque.

La délégation organise le samedi après-midi dans son local des réunions qui regroupent principalement des personnes âgées.

La délégation a mis en place une section « jeunes » animée par Marie-Anne Guillo qui regroupe au total 22 non voyants et bénévoles. Mme Guillo précise que cette délégation organise tous les mois des sorties, y compris le soir (jusqu'à minuit ou 1 heure du matin !) et a participé au festival Celtomania en octobre 2011 ce qui a permis aux adhérents de parler directement avec des artistes.

- ◆ Mme Yvette Leclerc qui était accompagnée de Noëlle Rocque et Patrick Riner, précise que sa délégation regroupe désormais 43 déficients visuels et 33 bénévoles, soit une progression de 30 % depuis 2010. La délégation organise des randonnées et des sorties en tandem, des ateliers de peinture et de poteries. En 2011, Mme Leclerc a géré plus de 800 missions de guidage et reçoit des appels de 8h à 20h !

- ◆ M. Fructus, Président de la délégation de Seine Maritime qui est venu avec M. Saunier, ancien Président de la délégation, précise que les effectifs de la délégation ont baissé : en 2012, 39 déficients visuels contre 25 bénévoles. La délégation organise un déjeuner annuel gratuit, des sorties au théâtre et plusieurs séances par an de pratique artistique au Musée des Beaux Arts.

La délégation gère aussi une bibliothèque de cassettes et CD.

- ◆ Mme Régine Salle, Président de la délégation du Rhône qui est venue accompagnée par Josette Forgeron et Sylvie Gauthier précise que sa délégation regroupe 220 personnes mais manque de bénévoles. De nombreux non voyants sont en liste d'attente et ne paieront une cotisation que lorsqu'un bénévole leur sera affecté. La délégation affecte normalement un bénévole à chaque déficient visuel mais est amenée également à effectuer des missions ponctuelles. La délégation organise des sorties et des promenades dans le parc de la Tête d'Or. La subvention versée par le Siège lui a permis d'acquérir un nouvel ordinateur.

La délégation ne reçoit pas d'autres subventions et tient beaucoup à la quête ; la délégation vient de se doter d'un site internet créé et géré par des non voyants.

- ◆ M. Jean Claude Heim, secrétaire de la délégation du Bas-Rhin qui est venu accompagné de Pierre Lang, précise que la délégation regroupe 60 déficients visuels et 60 bénévoles, elle organise un repas mensuel (le 3^{ème} mercredi de chaque mois) qui regroupe 15 à 18 personnes et un café/rencontre le mardi après-midi. La délégation ne propose pas d'activité artistique ni de pratique du tandem car il existe une offre d'activités importante à Strasbourg par d'autres associations.
Grâce à la subvention versée par le siège, la délégation a pu organiser en 2011, 3 grandes sorties (contre 2 les années précédentes).
- ◆ M. Alix Grondin, Président de la délégation de Vendée est venu accompagné de René Clautour, vice-président, ainsi que Mme Rodellar et M. Roberge. La délégation regroupe 10 adhérents non voyants et une vingtaine de bénévoles. Elle a notamment organisé en 2011 des sorties dans un jardin d'agrément, dans le Marais Poitevin (promenade en bateau) et au Puy du Fou et a négocié un tarif préférentiel avec le théâtre de la ville de la Roche-sur-Yon (une carte plastifiée est remise aux adhérents).
En 2012, sortie organisée à Nantes et au mois de juin à l'Ile d'Yeu.
C'est M. Grondin qui reçoit par téléphones toutes les demandes de missions
- ◆ M. Condello, Président de la délégation de Moselle, est venu accompagné de la secrétaire de la délégation, Mme Martine Reithinger. La délégation organise désormais 3 activités collectives par semaine dont des randonnées pédestres tous les jeudis et une fois par mois le dimanche. Six personnes font du tandem et un club de pétanque réunit non voyants et bénévoles.
Des cours d'informatiques sont organisés dans le local de l'association. La délégation organise également des séjours de vacances : dans le Var en 2011 (30 personnes), dans le désert marocain en 2012 (20 personnes).
La délégation participe à la journée nationale sans se poser de questions existentielles : la cause des aveugles est aussi valable que celles des maladies concernées par le téléthon et c'est aussi l'occasion de recruter des bénévoles.
M. Condello insiste dans sa délégation pour que les non voyants participent à la gestion de l'association et que ce ne soit pas les bénévoles voyants qui fassent tout.
- ◆ M. Bernard Waeltélé, délégué de l'antenne des Yvelines, précise que l'antenne regroupe désormais 42 non voyants (15 recrutements en 2011) et 50 bénévoles actifs (28 recrutements en 2011) : 25 non voyants ont un bénévole régulier. En 2011, 400 missions ont été réalisées dans le département. Toutes les demandes passent par l'intermédiaire de M. Waeltélé.
- ◆ M. Bernard Leroy, délégué de l'antenne des Hauts de Seine se consacre à la partie nord du département et donne la priorité aux actions de développement (contacts avec les mairies et services d'actions sociaux), les missions étant principalement gérées par la permanence du siège. Pour certains non voyants, des binômes ont été constitués mais M. Leroy privilégie les missions ponctuelles.

IV.- Médailles des Auxiliaires

Le Président annonce que le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la médaille des Auxiliaires à :

- Délégation Montpellier :
M. Claude Bétin, bénévole, ancien Président de la délégation.
- Délégation d'Indre et Loire
Mme Lucy Hallard, bénévole
Mme Martine Meynard, bénévole
- Délégation de la Moselle
M. Hubert Desombre, bénévole
Mme Christiane Pflieger
- Délégation des Pyrénées Orientales
M. Michel Metziger, Président d'honneur des délégations de Strasbourg et de Perpignan et ancien administrateur de l'association.

- Délégation du Rhône
Mme Germaine Chanel, bénévole
- Mme Cécile Répellin, bénévole
- Ile de France
M. Jean Audit, bénévole
Mme Marie-José Despinay, bénévole
Mme Monique Garnier, bénévole et membre de la Permanence
Mme Monique Gérard, bénévole
M. Yves Legal, bénévole, ancien membre de la Permanence
Mme Geneviève Martin, bénévole
Mme Sylvie Nalis, bénévole et membre de la Permanence
M. Philippe Vidon, bénévole et ancien administrateur

M. Meyer remet la médaille à Mmes Monique Garnier et Geneviève Martin qui sont vivement applaudies.

V.- Projet de modification des statuts et du règlement intérieur

M. Meyer rappelle que ce projet de modification des statuts et du règlement intérieur a déjà été soumis à l'assemblée générale du 26 mars 2011 qui l'a adopté à l'unanimité.

Toutefois, les modifications des statuts, pour être adoptées en première lecture, doivent être votées par une assemblée où sont **effectivement présents** 25 % des adhérents ; or, en 2011, il n'y avait qu'une centaine d'adhérents présents à l'assemblée générale même si au total l'effectif des présents et représentés atteignait 567.

C'est pourquoi, il est demandé à l'assemblée de se prononcer à nouveau sur ce texte en 2^{ème} lecture. M. Meyer rappelle que ce projet a principalement pour objet d'introduire des limites d'âges pour les fonctions de membres du Conseil d'Administration et de membres du bureau des délégations.

La modification des statuts et du règlement intérieur est soumise au vote de l'assemblée :

Contre Abstention

La résolution est adoptée à l'unanimité et sera soumise à nouveau à l'approbation des autorités de contrôle.

VI.- Autorisation donnée au Président et la Secrétaire Générale d'apporter aux statuts les modifications mineures qui pourraient être demandées par l'Administration ou par le Conseil d'État

M. Meyer attire l'attention des participants sur le fait que le Ministère de l'Intérieur et le Conseil d'État peuvent imposer à une association reconnue d'utilité publique qui souhaite modifier ses statuts ou règlement intérieur d'autres modifications, non demandées, pour tenir compte de l'évolution de la législation ou de la jurisprudence.

Ainsi, lorsque nous avons soumis au Ministère de l'Intérieur notre projet de modification des statuts et du règlement intérieur de notre association, le 21 avril 2011, le ministère nous avait fait part d'une liste de modifications complémentaires mineures qu'il nous demandait d'apporter à nos textes. Ces modifications ont été approuvées par notre Conseil d'Administration mais le Ministère pourrait en demander de nouvelles dans le cadre d'une nouvelle lecture de nos projets.

C'est pourquoi, pour accélérer le processus de modification de nos statuts et règlement intérieur, il est demandé à l'assemblée générale d'adopter une résolution par laquelle elle

donnera mandat à Mme Hélène Beaugé, secrétaire générale, et Thomas Meyer, Président, pour apporter les modifications mineures qui pourraient être demandées par l'Administration ou par le Conseil d'État.

La résolution est soumise au vote de l'assemblée

Contre

0

Abstention

1

La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Pour répondre aux préoccupations d'un adhérent, Mme Beaugé et M. Meyer s'engagent à n'accepter que des modifications qu'ils considèrent comme mineures et dans le cas où l'Administration demanderait une modification qu'ils jugeraient significative, s'engagent à soumettre cette modification à la prochaine assemblée.

VII.- Questions diverses

- ◆ Une non voyante demande que dans tous nos textes, les expressions « aveugle » ou « non voyant » soient remplacées par « déficients visuels » ou « non ou malvoyants » car les malvoyants ne se considèrent pas comme visés par l'expression « aveugle ». M. Meyer précise que le nécessaire a déjà été fait dans la Charte mais vérifiera l'ensemble de nos textes.
- ◆ M. Grondin s'étonne que les convocations à l'assemblée aient été envoyées avec des pouvoirs alors qu'il ne se souvient pas qu'il en ait été de même l'année dernière, année d'élection : M. Meyer rappelle qu'en 2011, comme tous les deux ans, il a été procédé à des élections pour la moitié des membres du conseil d'administration (les membres sont élus pour 4 ans) et que les adhérents qui ne peuvent pas se déplacer peuvent voter par correspondance (des bulletins et des enveloppes sont mis à leur disposition) ; mais chaque année, y compris en 2011, nous adressons aussi avec les convocations des « pouvoirs » pour permettre aux adhérents qui ne peuvent pas se déplacer de se faire représenter. Conformément à nos statuts, chaque adhérent présent à jour de sa cotisation peut bénéficier de 10 « pouvoirs ».
Il est très important qu'un maximum de pouvoirs soit rempli et signé car l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si le cinquième au moins des adhérents est présent ou représenté.
Pour information, pour notre assemblée du 24 mars 2012, le nombre d'adhérents présents est de 105, le nombre de « pouvoirs » est de 394, soit un total de 499, ce qui est largement supérieur à 333, soit un cinquième de nos adhérents à jour de leur cotisation (1 662 au 20 mars 2012).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Meyer déclare close, à 17 h 15, la 49^{ème} Assemblée Générale et invite les participants à un rafraîchissement.

Paris, le 11 avril 2012

La Secrétaire Générale
Hélène BEAUGE

Le Président
Thomas MEYER

Annexes : - Rapport moral
- Rapport financier
- Comptes 2011 et budget prévisionnel 2012.
- Proposition de modification des statuts et du règlement intérieur.